



*Mémoire de la Fédération des communautés
francophones et acadienne (FCFA) du Canada*

Dans le cadre des consultations du gouvernement du Canada sur les langues officielles

Ottawa, 31 octobre 2016

Préambule

Créée en 1975, la FCFA est la principale porte-parole des communautés francophones et acadiennes du Canada. La FCFA regroupe 20 membres, soit 12 associations francophones porte-parole provinciales et territoriales et huit organismes nationaux représentant divers secteurs d'activités et clientèles. Elle coordonne également le Forum des leaders, un regroupement de 42 organismes engagés au développement des communautés de langue française en situation minoritaire.

Présentes dans neuf provinces et trois territoires, les communautés francophones et acadiennes sont les points d'ancrage de la dualité linguistique canadienne. À quelques mois des célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération, il est utile de rappeler qu'elles sont la manifestation tangible de la vitalité de nos deux langues officielles d'un océan à l'autre, à l'autre. Elles sont les meilleurs indices de réussite et d'enracinement d'une valeur reconnue par les Canadiens et les Canadiennes comme une composante fondamentale de notre identité nationale.

Or, si la dualité linguistique fait l'objet d'un large consensus dans la société, cela ne se traduit pas toujours, dans la réalité, par des services adéquats ou par le plein respect de la *Loi sur les langues officielles*, en particulier en ce qui a trait à l'appui aux communautés francophones en situation minoritaire. Celles-ci se trouvent trop souvent en périphérie des initiatives de la *Feuille de route pour les langues officielles* alors que dans une large mesure, elles devraient en être le cœur.

En effet, les Canadiens et les Canadiennes qui apprennent le français comme langue seconde recherchent des occasions de parler et vivre cette langue; ces occasions, seules nos communautés peuvent les offrir. D'autre part, l'économie des différentes régions, et celle du pays tout entier, ont besoin de la richesse et de l'emploi que créent les entrepreneurs, les organismes et les institutions de nos communautés.

C'est pour cette raison que la FCFA a pris un rôle actif dans la promotion de ces consultations depuis leur lancement, en juin dernier, et qu'elle a encouragé les citoyens et les citoyennes à répondre en grand nombre au questionnaire en ligne. Favoriser le développement de collectivités francophones prospères, inclusives, capables de se prendre en main et de contribuer pleinement à l'essor de leur région et de leur pays : voilà pour nous l'enjeu central du prochain plan gouvernemental en matière de langues officielles.

Nous présentons, dans ce mémoire, trois axes prioritaires de développement assortis de recommandations concrètes à cet égard. Ces priorités trouvent leur source dans le *Plan stratégique communautaire* adopté en 2008 par le Forum des leaders, et sont le fruit d'un travail de concertation mené par les 42 membres du Forum, en préparation des présentes consultations.

1) Retour sur les trois dernières initiatives quinquennales en matière de langues officielles

Lorsque la FCFA a été créée, six ans après l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, c'était en bonne partie pour prôner la mise en œuvre, par le gouvernement, d'une véritable politique de développement global des communautés francophones et acadiennes. Cet enjeu a constitué la trame de fond de ses interventions au cours des 40 dernières années.

Le *Plan d'action pour les langues officielles* (2003-2008) a représenté une avancée significative quant à cet enjeu. Pour la première fois, le gouvernement mettait en œuvre une stratégie pluriannuelle engageant plusieurs ministères et institutions fédérales pour appuyer plusieurs secteurs prioritaires du développement des communautés francophones en situation minoritaire. Si certains secteurs ne se retrouvaient pas dans le plan, celui-ci avait l'avantage d'être assorti d'un cadre de responsabilisation définissant les paramètres de reddition de comptes des institutions fédérales.

Tout en reconduisant certaines initiatives du Plan, la *Feuille de route pour la dualité linguistique* (2008-2013) a nettement modifié l'orientation du gouvernement. L'accent sur la vitalité communautaire a été remplacé par la mise en priorité de l'offre de services directs au citoyen, au détriment de l'appui aux infrastructures, organismes et institutions qui offrent ces services.

Quoique la *Feuille de route pour les langues officielles* (2013-2018) ait identifié trois enjeux prioritaires (éducation, immigration et communautés), l'approche est demeurée sensiblement la même. Même si plusieurs initiatives de la *Feuille de route* 2013-2018 visent explicitement le développement des communautés francophones en situation minoritaire, il est arrivé que les fonds soient attribués par un processus d'appel d'offres ouvert à tous, y compris à des organismes de la majorité qui n'ont pas une connaissance suffisante des réalités de nos communautés.

D'autre part, à la différence du *Plan* 2003-2008, les deux feuilles de route ne comportaient pas de manière aussi explicite des mécanismes de responsabilisation, de consultation des communautés ou de mise en œuvre engageant les institutions fédérales. La difficulté qu'ont eu les communautés, au cours des années, à connaître le détail des investissements sous les diverses initiatives des deux feuilles de route n'est sans doute pas étrangère à cette absence de cadres de reddition de comptes.

Bref, s'il est indéniable que les deux feuilles de route ont généré des retombées intéressantes pour nos communautés, elles constituaient davantage, pour reprendre l'expression des chercheurs Rémi Léger et Linda Cardinal dans le mémoire qu'ils ont

soumis pour les présentes consultations, « un catalogue d'activités et d'initiatives »¹. À cet égard, le prochain plan en matière de langues officielles devrait s'inspirer davantage de l'esprit et des visées du *Plan 2003-2008*.

2) Les prémisses et l'approche du prochain plan en matière de langues officielles

Pour nous, un plan gouvernemental en matière de langues officielles est avant tout une démarche globale visant un résultat majeur, soit le rayonnement de la dualité linguistique.

Comme l'a indiqué souvent la ministre du Patrimoine canadien au cours des consultations de l'été et de l'automne, le fait que notre pays ait deux langues officielles fait partie du contrat social canadien. Voilà, pour la FCFA, la prémisse de base qui devrait guider le prochain plan.

Ce faisant, on ancre ce plan dans un objectif de politique publique clairement exprimé par la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, soit l'appui au développement et à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et la promotion de l'égalité d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Au-delà des investissements, ce plan doit donc engager l'ensemble des institutions fédérales visées vers l'objectif de politique publique recherché. Il est donc essentiel que ce plan comporte :

- Des mécanismes de coordination qui assurent qu'une entité gouvernementale veille à la mise en œuvre de l'ensemble du plan;
- Des mécanismes de consultation favorisant des contacts réguliers et une rétroaction active entre les institutions fédérales et les communautés;
- Un cadre de reddition de comptes permettant de suivre le progrès des investissements par initiative, par ministère et par année, et d'évaluer les retombées et les résultats à mi-parcours et au terme du plan.

Le prochain plan devrait ainsi refléter un engagement ferme du gouvernement à mettre en place une véritable coordination horizontale au sein de l'appareil fédéral, visant une véritable et pleine mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*.

De plus, le prochain plan devrait voir plus loin que la simple offre de services et d'activités. L'exemple des deux dernières feuilles de route le démontre : lorsque l'objectif poursuivi est la prestation de services à des individus, on peut attribuer des

¹ Cardinal, Linda, et Léger, Rémi, *Quelle orientation donner au prochain plan d'action sur les langues officielles?*, 2016, p. 2, disponible à <http://www.documentationcapitale.ca/documents/Plandaction2016Cardinal.Leger.pdf>.

fonds à un organisme de la majorité pour qu'il remplisse ce mandat et offre des services bilingues. Mais ce faisant, on ne développe pas des communautés. Le gouvernement peut investir dans l'offre de services; mais il peut aussi faire plus et mieux en contribuant à bâtir nos communautés, en investissant dans les organismes qui font partie du tissu social de ces dernières.

Ainsi, lorsque l'objectif poursuivi est clairement le développement de collectivités francophones fortes, prospères et inclusives, on s'assure que les investissements – et les activités, services et infrastructures qui sont créés – contribuent à cet objectif. Le prochain plan devrait viser l'établissement d'un véritable partenariat avec les communautés dans une optique de développement par et pour celles-ci, en fonction des priorités qu'elles ont elles-mêmes identifiées, dans le respect de leurs réalités et dans une perspective d'habilitation et de prise en charge.

Pour citer encore une fois le mémoire des chercheurs Léger et Cardinal : « Le gouvernement doit davantage respecter et valoriser l'expertise développée par les organismes francophones à travers le pays, d'une part en mobilisant leurs savoirs, d'autre part en les habilitant à renforcer les espaces de vie en français »².

3) Les axes prioritaires de développement des communautés francophones et acadiennes

Au fil des tables rondes tenues dans 17 villes à l'été et à l'automne, le gouvernement a pu constater que les défis et les priorités des communautés francophones en situation minoritaire sont souvent très similaires, peu importe la région du pays. Le dénominateur commun, c'est qu'il existe partout un enjeu quant aux capacités : capacité de recruter, d'accueillir et d'inclure les immigrants d'expression française; capacité d'assurer à nos enfants un parcours éducatif en français, de la petite enfance au postsecondaire; capacité de nos infrastructures, organismes, institutions et médias d'offrir un milieu de vie en français. Les propos de la ministre du Patrimoine canadien devant le Comité des langues officielles du Sénat le 24 octobre, puis devant le Comité permanent sur les langues officielles des Communes le 26 octobre, nous indiquent qu'elle a clairement capté ces enjeux.

Ces questions de capacités recourent de près les trois axes prioritaires de développement identifiés par les 42 organismes et institutions membres du Forum des leaders, en préparation aux présentes consultations.

² Cardinal, Linda, et Léger, Rémi, *Quelle orientation donner au prochain plan d'action sur les langues officielles?*, 2016, p. 4, disponible à <http://www.documentationcapitale.ca/documents/Plandaction2016Cardinal.Leger.pdf>.

AXE PRIORITAIRE I - Notre population : accroître le poids démographique de la francophonie

En nombres absolus, il n'y a jamais eu autant de Canadiens et de Canadiennes qui parlent le français et qui vivent une partie de leur vie dans cette langue. Pourtant, le poids relatif de la francophonie au sein de la population canadienne baisse, et cette situation est plus dramatique encore au sein des communautés francophones et acadiennes. Parmi les facteurs qui contribuent à cet état de fait :

- *Le faible pourcentage d'immigrants d'expression française qui s'installent dans nos communautés.* Les communautés francophones et acadiennes ont mis en place des structures et initiatives en matière d'immigration francophone, souvent avec de faibles ressources, mais les conditions actuelles ne leur permettent pas d'atteindre leurs objectifs au chapitre de la promotion à l'étranger, du recrutement, de l'accueil et de l'établissement. Malgré la cible de 4,4 % établie conjointement par le gouvernement et les communautés en 2006 et celle de 5 % établie par les provinces et territoires cet été, les nouveaux arrivants d'expression française qui s'installent dans nos communautés continuent de représenter moins de 2 % de l'influx annuel d'immigrants au pays.
- *Les lacunes en matière de services à la petite enfance.* Le rapport publié en octobre par le commissaire aux langues officielles le répète : les garderies de langue française sont trop peu nombreuses et les délais d'attente pour obtenir une place, excessivement longs. Quand des parents se résignent à inscrire leur enfant à une garderie de langue anglaise, les impacts sur la transmission de la langue sont désastreux : souvent, un enfant inscrit à la garderie en anglais deviendra plus à l'aise dans cette langue et fréquentera par la suite l'école en anglais.
- *La mobilité des jeunes :* Plusieurs jeunes francophones choisissent, à l'âge adulte, de quitter leur région natale pour s'établir ailleurs au pays. Or, ils n'ont pas toujours accès à des services taillés sur mesure pour eux, en français, dans les villes où ils élisent domicile. Cela peut les amener à s'intégrer à la majorité plutôt qu'à la communauté de langue française.

AXE I - les pistes

Immigration : Attirer des nouveaux arrivants d'expression française et assurer leur accueil, leur établissement et leur inclusion.

Transmission de la langue française : Appuyer les familles et les services à la petite enfance.

Mobilité des citoyens et des citoyennes : Offrir des services d'accueil et d'appui aux personnes qui choisissent de s'établir et de vivre en français ailleurs au pays.

AXE PRIORITAIRE II - Notre espace : renforcer nos milieux de vie en français

La dualité linguistique canadienne prend vie lorsque les Canadiens et les Canadiennes font l'expérience du français dans une variété de contextes quotidiens, et quand ceux et celles qui ont choisi de vivre dans cette langue sont en mesure de s'éduquer, s'informer, se divertir ou recevoir des soins en français.

En matière d'éducation, si la *Charte canadienne des droits et libertés* a permis des avancées majeures en ce qui a trait à l'école dans la langue de la minorité, beaucoup reste encore à faire pour compléter le parcours scolaire offert en français. On constate bien sûr les lacunes en matière de services à la petite enfance dont nous avons parlé plus haut, et il existe toujours des enjeux en termes d'établissements postsecondaires en français. Les services en alphabétisation et éducation aux adultes ont aussi été fragilisés par les compressions gouvernementales au cours des dernières années.

Au-delà de l'éducation, il importe d'offrir aux francophones un panier de services qui les rejoignent dans divers aspects de leur vie quotidienne. C'est pourquoi des investissements dans les infrastructures sociales de nos communautés sont nécessaires. On parle ainsi de centres communautaires et culturels, mais aussi de développement des services de santé en français, ainsi que d'un soutien aux journaux et radios communautaires francophones pour qu'ils puissent effectuer le virage vers le numérique.

AXE II - les pistes

Éducation : Assurer un accès continu à l'éducation en français de la petite enfance au postsecondaire, incluant l'éducation aux adultes.

Services : Fournir un continuum de services et d'activités en français dans tous les aspects de la vie quotidienne, incluant la culture, la santé, la justice et les médias.

AXE PRIORITAIRE III - Bâtir des collectivités francophones prospères, où il fait bon vivre

Des communautés francophones vivantes et en santé, qui contribuent au rayonnement de la dualité linguistique partout au pays, ce sont avant tout des milieux de vie où les individus et les familles ont le goût de s'établir parce qu'ils peuvent y prospérer et s'y épanouir en français. La vitalité sociale et économique de nos communautés et leur vitalité linguistique, démographique et culturelle vont de pair.

Pourtant, cette vitalité ne va pas de soi partout. Plusieurs de nos communautés, en particulier quand elles sont en milieu rural ou éloigné, doivent composer avec des défis au niveau de l'économie et de l'emploi, et donc de la mobilité de la population. Une

étude réalisée en 2015 pour le compte de la FCFA et de Place aux jeunes en région du Québec (PAJR), concluait que la région acadienne de Tignish, à l'Île-du-Prince-Édouard, a connu un solde migratoire négatif de -66 % au niveau des jeunes francophones entre 2001 et 2011. Pour la même période, ce solde était de -50 % à l'Île-Madame (Nouvelle-Écosse) et de -40 % dans la région d'Algoma (Ontario).³

Il y a une corrélation entre les régions qui connaissent un solde migratoire négatif et les endroits au Canada où il existe des lacunes majeures quant à l'accès à Internet haute vitesse. Ces endroits incluent la péninsule de Port-au-Port (Terre-Neuve-et-Labrador), la plupart des régions rurales de la Nouvelle-Écosse, le Nord de l'Alberta et même certains endroits ruraux de l'Est et du Nord de l'Ontario.

Une bonne connexion Internet est la condition de succès de l'éducation à distance offerte par plusieurs de nos établissements postsecondaires. Une bonne connexion joue aussi un rôle dans la capacité d'une région d'attirer des petites et moyennes entreprises et de croître sur le plan économique. Une connexion Internet qui permet le streaming audio ou vidéo est également essentielle pour consommer les contenus de Radio-Canada, de TFO et de nos médias communautaires de langue française. Enfin, dans des contextes fortement minoritaires où il est difficile de se procurer des produits culturels en français, Internet est pour les francophones le moyen d'acheter des livres, de la musique ou des films dans leur langue.

Une approche globale d'appui au développement des communautés francophones et acadiennes devrait comprendre à la fois un soutien au développement économique endogène de celles-ci – autrement dit, un développement par et pour les communautés – et un renforcement de leurs capacités d'investir dans l'économie du savoir grâce à un meilleur accès à Internet haute vitesse.

Enfin, il est extrêmement important de rappeler que les organismes et les institutions des communautés francophones sont le plus souvent ceux qui créent et animent la vie en français. Dans plusieurs cas, ils sont également les principaux acteurs du développement social et économique de la communauté; ils jouent un rôle dans la formation de la main-d'œuvre, ainsi que dans l'accueil et l'établissement des immigrants et des migrants.

Or, après plus d'une décennie sans augmentation ni indexation des appuis financiers du gouvernement fédéral, ces organismes sont à la limite de ce qu'ils peuvent faire avec les ressources dont ils disposent, alors que la demande pour des activités et des services en français ne cesse d'augmenter.

³ Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, *Migrations des jeunes francophones au Canada : rapport*, mars 2015, p. 124, disponible à http://www.fcfa.ca/user_files/users/40/Media/rapport_migrations_des_jeunes_francophones_au_canada.pdf.

Renforcer les capacités de nos organismes et institutions pour leur permettre de jouer le rôle de maîtres d'œuvre du développement des communautés francophones en situation minoritaire, surtout dans le contexte d'un partenariat renouvelé avec le gouvernement dans le cadre du prochain plan d'action pour les langues officielles, est essentiel si l'on souhaite que ces communautés demeurent les championnes de la dualité linguistique qu'elles sont en ce moment. Ce renforcement est une composante essentielle au succès du plan lui-même.

AXE III - les pistes

Capacités des communautés : Assurer des investissements accrus, stables et récurrents pour les organismes engagés auprès des francophones.

Économie : Assurer un développement par et pour nos communautés, qui favorise leur prospérité.

Emploi : Appuyer l'accès des francophones à des expériences de travail et à des emplois de qualité.

Numérique : Renforcer la capacité des communautés francophones d'investir les plateformes 2.0 et les médias sociaux.

4) Les axes transversaux

Le succès d'un plan d'action en matière de langues officielles, qui se voudrait un réel outil de politique publique visant un objectif sociétal comme le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, requiert également que le gouvernement élabore ce plan en fonction de trois grands principes transversaux :

- A) Le plein respect de la *Loi sur les langues officielles*.** Comme nous l'avons indiqué à la section 2, le prochain plan doit refléter l'engagement du gouvernement à mettre en place une véritable coordination horizontale au sein de l'appareil fédéral pour la pleine mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*. Lorsqu'on parle d'appui au développement des communautés, on parle aussi de secteurs d'intervention qui sont de responsabilité partagée, comme l'éducation, l'immigration ou la santé. La FCFA recommande donc que le gouvernement développe, en partenariat avec les communautés, un cadre qui intégrera les principes de collaboration interministérielle et intergouvernementale.

- B) Promotion du fait français partout au pays et à l'international.** Le prochain plan s'articulera sur une période qui inclut, entre autres, le 50^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*. Il y a là une belle occasion de favoriser, par diverses

mesures, une visibilité accrue des communautés francophones et acadiennes comme manifestations vivantes de la dualité linguistique de notre pays.

- C) Recherche et évaluation.** Comme le gouvernement, nos communautés tiennent à une gestion responsable des fonds publics investis dans le plan, et surtout, nous tenons à ce que l'appui du gouvernement produise des résultats. La FCFA recommande donc au gouvernement d'investir dans la recherche et la collecte de données pour renforcer la capacité d'évaluation et de mesure des progrès dans le cadre de la mise en œuvre du prochain plan.

CONCLUSION

La ministre du Patrimoine canadien, Mélanie Joly, a fait valoir lors de sa comparution au Comité permanent des langues officielles des Communes que le contrat social canadien inclut la dualité linguistique, le multiculturalisme et la reconnaissance des Premières Nations. Elle a raison de parler ainsi des fondements de ce que nous sommes comme pays, comme société, comme population partageant une destinée collective.

Quand le gouvernement du Canada a promulgué la *Loi sur les langues officielles*, en 1969, il a mis de l'avant un projet de société qui reste, à ce jour, une source d'inspiration capable de nous guider dans une vision d'avenir ambitieuse. Les Canadiens et les Canadiennes peuvent être encore plus nombreux à découvrir, apprendre, comprendre et parler leur seconde langue officielle. Mais pour cela, il faut des collectivités francophones fortes partout au pays qui témoignent de l'existence d'une dualité linguistique réellement canadienne, d'un océan à l'autre, à l'autre.

À la veille du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne, les communautés francophones et acadiennes demandent au gouvernement du Canada de s'engager avec elles pour réaliser et parachever ce projet qu'est la dualité linguistique canadienne. Il en va du contrat social qui nous unit, et de notre identité nationale.